



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Sénégal

Service de Coopération et d'Action Culturelle

**BOURSES DE LA COOPERATION FRANCAISE
SEJOUR SCIENTIFIQUE DE HAUT NIVEAU EN FRANCE
(STAGES DE RECHERCHE POST-DOC)
PROGRAMME 2021**

Ce programme est destiné aux enseignants-chercheurs recrutés par les universités publiques sénégalaises :

- *titulaires d'une thèse de 3^{ème} cycle (ou équivalent) préparant une thèse d'Etat ;*
ou
 - *titulaires d'un doctorat «nouveau régime» préparant une HDR ou une inscription sur les listes CAMES.*

 - *Les candidats doivent nécessairement avoir le grade de «maître assistant titulaire».*
- Ces bourses ont vocation à financer un stage de recherche post-doc **de 2 mois** dans un laboratoire français, séjour qui doit prendre fin avant le **31 décembre 2021**. L'objectif de ce programme est de permettre aux universités sénégalaises de renforcer leurs capacités en enseignants-chercheurs de rang A.
- La bourse comprend :
- les frais de voyage entre le Sénégal et la France ;
 - une couverture sociale pendant la durée du séjour en France;
 - une allocation de vie calculée au prorata temporis (1 704 € / mois).

PROCEDURE

- Le dossier est à retourner **obligatoirement** avant le **30 avril 2021 minuit, délai de rigueur** en version électronique à :
dossiers-bourses.dakar-amba@diplomatie.gouv.fr – **(ce dossier doit être compilé en un seul document et avoir un volume maximal de 3 Mo)**
- Tout dossier incomplet (par exemple sans les avis motivés), envoyé hors délai (heure d'envoi du message électronique faisant foi) ne sera pas examiné.
- Les jurys d'audition des candidats se réuniront la **première semaine du mois de juin 2021**. **Seuls les candidats retenus seront informés**. En amont de ces auditions, la sélection des candidats sera effectuée par une Commission franco-sénégalaise : MESRI, Universités, IPD, IRD, CIRAD, et Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

DOCUMENTS A PRODUIRE

- **Les 3 documents ci-dessous remplis doivent être remis au Chef de Département, au Doyen et au Recteur pour avis :**
1. «Formulaire de candidature»
 2. Lettre d'invitation récente du directeur de laboratoire ou du centre de recherche ou de l'université d'accueil en France.
 3. Curriculum Vitae (**Attention : une page maximum**)

NB : Nous attirons l'attention des bénéficiaires de bourse que les frais de paillasse ne sont plus pris en charge.

Un rapport de séjour scientifique sera demandé à votre retour.

***CE FORMULAIRE EST DISPONIBLE EN VERSION ELECTRONIQUE
SUR LE SITE DE L'AMBASSADE DE FRANCE***

<http://www.ambafrance-sn.org>